

## COMMUNICATION N° 20180025 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 16 mars 2018 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 4 absents représentés, 1 absent, à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Michel FAURE (à partir de 20 h 19) ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18 h 45) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET (à partir de 19 h 26) ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN (jusqu'à 20 h 30) ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Ludovic CASTILLAN ; Mme Aimée MURASZKO.

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Michel FAURE a donné procuration à M. Bernard TRIOLLIER (jusqu'à 20 h 19) ;  
M. Philippe PARET a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX (jusqu'à 19 h 26) ;  
M. Philippe KIZIRIAN a donné procuration à M. Stéphane VALETTE (à partir de 20 h 30) ;  
M. Fabrice GUERET a donné procuration à M. Ludovic CASTILLAN.

#### ABSENTE

Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 45).

#### SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Pierre DECLINE.

<b>FINANCES - GESTION DE LA DETTE 2017</b>
--

**M. Régis CADEGROS** expose ce qui suit :

La circulaire n°IOCB1015077C du 25 juin 2010, portant sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, préconise la réalisation par l'exécutif d'un rapport sur la gestion de la dette à destination de l'assemblée délibérante.

Pour la ville de Saint-Chamond, ce rapport est présenté selon deux axes :

- les repères nationaux des communes de moins de 50 000 habitants ;
- les éléments d'information de la dette communale.

Les éléments d'analyse relatifs à ces deux axes sont présentés en annexe du présent rapport.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

- **prend acte** du présent rapport et de son annexe relatifs à la gestion de la dette 2017 de la commune de Saint-Chamond.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Certifié,  
Saint-Chamond, le 27 mars 2018

Le maire,

Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20180327-di20180025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

